

**REQUISITION D'INSTRUMENTER
UNE VENTE IMMOBILIERE**

VENDEUR

Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage

Liste complémentaire à reporter

ACQUEREUR

Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage

Liste complémentaire à reporter

Requièrent, en l'absence volontaire d'avant contrat, l'OFFICE NOTARIAL DE LA VALLEE DE L'EYRIEUX, Notaire à LE CHEYLARD, de constituer le dossier de l'acte de vente projeté et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

DESIGNATION

Identification du bien vendu :

Commune et code postal:

Adresse:

Lieudit

Ledit immeuble cadastré de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance

Tel que le BIEN existe avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve

Prix : La vente aura lieu moyennant le prix de (lettres et chiffres):

Modalité de paiement¹: Comptant ou **A terme**

Propriété - Jouissance :

Propriété à compter du jour de la régularisation de l'acte authentique.

Jouissance : Immédiate ou Différée ou Perception des fermages

Situation locative : Libre ou **Occupé**

Précisions (copie bail)

Si bail verbal

nom du preneur:

date du bail:

loyers:

Frais : Frais d'acte à la charge de l'acquéreur, qui s'y oblige

Conditions particulières: Non ou **Oui** (si oui lesquelles)

Droits de préemption :

Les requérants chargent expressément **l'OFFICE NOTARIAL DE LA VALLEE DE L'EYRIEUX, Notaire à LE CHEYLARD** de purger les droits de préemption (DPU, SAFER, droit de préemption du fermier, des indivisaires ou tous autres droits ou autorisation...) auxquels est soumis le bien objet de l'acte projeté.

Les requérants déclarent avoir été informés que la SAFER peut aux termes de l'article L 143-10 du code rural et de la pêche maritime déclarer vouloir exercer son droit de préemption mais en offrant un prix moindre que celui figurant dans la notification. L'article R 143-12 du même Code permet au vendeur de retirer alors le bien de la vente en manifestant lui-même d'une façon non équivoque sa volonté directement auprès de la SAFER et ce dans un délai de six mois de la réception de l'offre.

L'acquéreur autorise expressément **l'OFFICE NOTARIAL DE LA VALLEE DE L'EYRIEUX, Notaire à LE CHEYLARD** à faire toute démarche nécessaire dans le but de régulariser l'acte authentique.

L'acquéreur déclare ne pas faire de l'obtention préalable d'une quelconque autorisation d'urbanisme une condition de la réalisation de la vente.

Fait en un seul exemplaire original.

A :

Le :

Signature Vendeur :

Signature Acquéreur :

¹ Rayer la mention inutile

VENDEUR

1/ Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage

2/ Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage

3/ Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage

4/ Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage

5/ Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage

ACQUEREUR

1/ Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage

2/ Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage

3/ Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage

4/ Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage

5/ Nom

Prénoms

Adresse

Né(e) à (lieu)

le (date)

*Célibataire

*Veuf(ve) de

*Marié(e)

Date

Lieu de mariage